



13738 - Utiliser des contraceptifs au cours des dix dernières nuits du Ramadan

question

Si une femme voit ses règles au cours des dix dernières nuits du Ramadan, lui est-il permis de prendre des contraceptifs pour pouvoir se livrer à la dévotion au cours de ces jours méritoires?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette question a été posée au Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il a dit: «nous ne pensons pas qu'elle doive employer ces comprimés puisqu'ils l'aident à obéir à Allah. Les règles qu'elle voit sont imposées par Allah aux filles d'Eve.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) entra chez Aïcha qui l'accompagnait au cours du pèlerinage d'adieu et s'était mise en état de sacralisation avant de voir ses règles avant d'arrivée à La Mecque. Il la trouva en train de pleurer:

-Qu'est-ce qui te fait pleurer? Elle lui fit savoir qu'elle venait de voir ses règles.

-C'est imposé par Allah aux filles d'Eve.

Le cycle menstruel ne dépend pas de la femme. À l'entrée des dix dernières nuits, que les femmes se contentent de leur sort et s'abstiennent d'utiliser des contraceptifs. Des médecins que je juge sûrs m'ont informé que ces contraceptifs sont nocifs pour l'utérus et pour le sang. Ils peuvent provoquer la déformation du fœtus, s'il existe. Voilà pourquoi nous pensons qu'il vaut mieux les éviter. Si on voit ses règles et abandonne la prière et le jeûne pour cette raison, c'est indépendant de la volonté de l'intéressée parce que décrété par Allah.